



## Niveaux de la CITE-97

Le niveau 5 regroupe les programmes qui ne conduisent pas directement à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau, alors que le niveau 6 est réservé aux programmes qui aboutissent à la délivrance d'un diplôme de ce genre. Le niveau 5 est divisé en deux catégories, soit 5A et 5B.

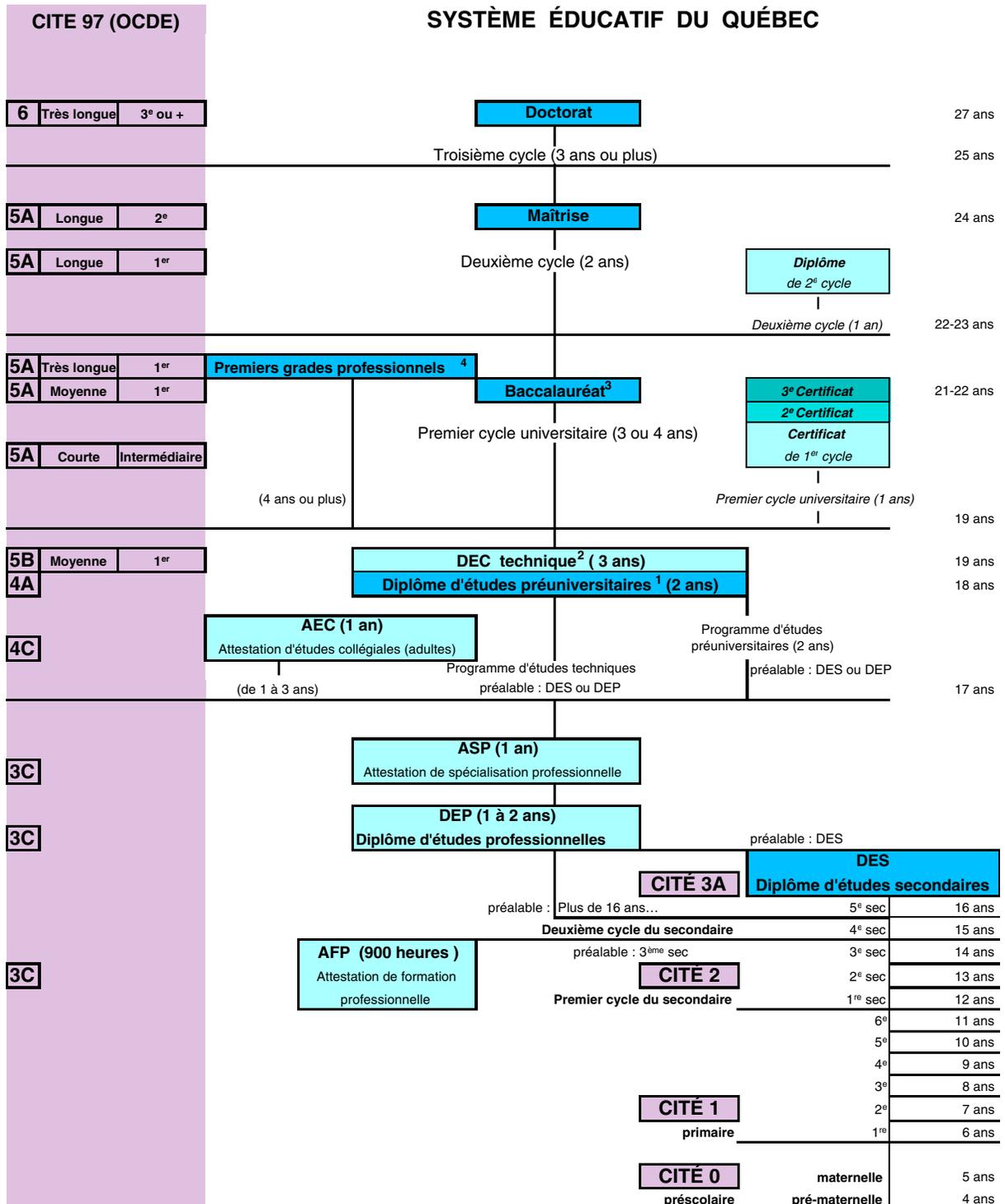
Alors que le niveau 5A englobe les programmes basés sur un enseignement plus théorique et donnant accès à des diplômes de chercheur de niveau supérieur ou à des professions exigeant un haut niveau de qualifications, le niveau 5B regroupe les programmes qui ont une orientation plus pratique ou une finalité professionnelle précise et qui permettent d'obtenir des qualifications utiles sur le marché du travail.

Les diplômes de chercheur de haut niveau sont classés exclusivement au niveau 6.

Dans la CITE-97, il n'existe pas de niveau réservé aux programmes ne pouvant être rattachés à aucun niveau.

### Description sommaire des niveaux de la CITE-97 et des programmes d'études correspondants du Québec

À titre de préliminaire, soulignons que le classement des programmes d'études du Québec suivant les différents niveaux de la CITE-97 repose sur les définitions données par l'OCDE de même que sur l'examen du classement des programmes d'études de chacun des pays de l'OCDE. Des choix ont cependant été faits pour les programmes d'études qui pouvaient correspondre à la fois à plusieurs niveaux de la CITE-97. Dans pareils cas, nous avons privilégié le classement qui simplifiait les comparaisons avec les pays de l'OCDE tout en reflétant le plus fidèlement possible le système éducatif du Québec.



1. L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies.
2. DEC technique, DEC technique en ATE (alternance travail-études).
3. Bacc. spécialisé, bacc. en système coopératif, bacc. multidisciplinaire, bacc. de type majeure et mineure, bacc. de type « Honours », bacc. de type « Faculty Program »
4. Premiers grades professionnels: Bacc. en droit, doctorat en médecine, doctorat en médecine dentaire, doctorat en optométrie, doctorat en médecine vétérinaire, bacc. en sc. juridiques, Bachelor of Civil Law, Bachelor of Common Law, Bachelor of National Civil Law, Bachelor of National Common Law, Doctor of Medicine, Doctor of Dentistry Science.

<p><b>CITE 0</b>      <b>Pré-primaire</b></p>	<p>L'enseignement pré-primaire (niveau 0 de la CITE) est, par définition, la première étape de l'instruction organisée. Il vise essentiellement à préparer les très jeunes enfants à évoluer dans un environnement de type scolaire, c'est-à-dire à assurer le passage de la maison à l'école.</p> <p>Fourchette d'âge : Enfants de 3 ans au moins à 6 ans au plus.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><b>Programmes québécois :</b></p> <p><b>CITE 0</b>    <b>Pré-maternelle 4 ans, maternelle 5 ans.</b></p> </div>
<p><b>CITE 1</b>      <b>Primaire</b></p>	<p>L'enseignement primaire commence à 5, 6 ou 7 ans et dure en général de quatre ans (par exemple en Allemagne) à six ans (durée habituelle dans les pays de l'OCDE). L'accès à l'enseignement primaire n'exige en général aucune préscolarisation, bien qu'il soit de plus en plus courant que les enfants aient suivi au préalable un programme pré-primaire.</p> <p>La première année de scolarité obligatoire est utilisée pour déterminer la limite entre les niveaux 0 et 1 de la CITE.</p> <p>Dans la plupart des pays, le niveau 1 de la CITE correspond à la définition nationale de l'enseignement primaire. Dans les pays où l'enseignement de base couvre toute la période de la scolarité obligatoire (autrement dit, quand il n'y a pas de coupure dans le système entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et où l'enseignement de base dure plus de six ans, seules les six premières années qui suivent l'enseignement pré-primaire doivent être comptées dans l'enseignement primaire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><b>Programmes québécois :</b></p> <p><b>CITE 1</b>    <b>Primaire; élèves âgés de 6 à 11 ans (6 années de scolarité).</b></p> </div>
<p><b>CITE 2</b>      <b>Premier cycle du secondaire</b></p>	<p>Le premier cycle de l'enseignement secondaire prolonge en général les programmes de base du primaire, bien qu'il soit habituellement plus centré sur les disciplines enseignées et suppose souvent l'intervention d'enseignants plus spécialisés qui donnent leurs cours dans leur domaine de spécialisation. Le premier cycle de l'enseignement secondaire peut être final (c'est-à-dire qu'il prépare les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou préparatoire (c'est-à-dire qu'il prépare les élèves à accéder au deuxième cycle de l'enseignement secondaire). La durée de la scolarité à ce niveau peut aller de deux à six ans (elle est habituellement de trois ans dans les pays de l'OCDE).</p> <p>Conditions d'admission habituelles : Achèvement du primaire.</p> <p>Durée du niveau 2 : Environ trois ans après l'achèvement du primaire.</p> <p>Sous-catégories :</p> <p>2A : Programmes conçus pour donner accès aux niveaux 3A ou 3B;</p> <p>2B : Programmes conçus pour un accès direct au niveau 3C;</p> <p>2C : Programmes conçus pour un accès direct au marché du travail.</p>

	<p>Orientation des programmes :</p> <p>Type 1 : Orientation générale (moins de 25% du contenu de cet enseignement est de nature professionnelle ou technique);</p> <p>Type 2 : Orientation préprofessionnelle ou prétechnique (25% au moins du contenu est de nature professionnelle ou technique);</p> <p>Type 3 : Orientation professionnelle ou technique (programmes de type 2 permettant d'obtenir un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail).</p> <p><b>Programmes québécois :</b></p> <p><b>CITE 2 Premier cycle du secondaire; élèves âgés de 12 à 14 ans (3 années de scolarité).</b></p>
<p><b>CITE 3 Deuxième cycle de l'enseignement secondaire</b></p>	<p>Le niveau 3 de la CITE correspond à la dernière phase de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays de l'OCDE. L'enseignement y est souvent plus organisé par matière qu'au niveau 2 de la CITE et en général les enseignants doivent posséder un diplôme de niveau plus élevé et/ou plus spécialisé qu'au niveau 2. Le niveau 3 de la CITE peut être « final », c'est-à-dire qu'il prépare les élèves à entrer directement dans la vie active, et/ou « préparatoire », c'est-à-dire qu'il prépare les élèves à accéder à l'enseignement tertiaire.</p> <p>Âge normal d'admission : 15 ou 16 ans.</p> <p>Durée habituelle : Varie entre 2 et 5 ans de scolarité.</p> <p>Conditions ordinaires d'admission : Achèvement du niveau 2.</p> <p>Sous-catégories :</p> <p>3A : Programmes conçus pour donner accès directement au niveau 5A;</p> <p>3B : Programmes conçus pour donner accès directement au niveau 5B;</p> <p>3C : Programmes conçus pour préparer les élèves à entrer directement dans la vie active ou leur permettre d'accéder à des programmes de niveau 4, ou encore, à d'autres programmes de niveau 3.</p> <p>Orientation des programmes :</p> <p>Similaires aux types d'orientation des programmes du niveau 2.</p>
<p><b>CITE 3A</b></p> <p><b>CITE 3C</b></p>	<p><b>Programmes québécois :</b></p> <p><b>CITE 3A Programmes du deuxième cycle du secondaire général menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, DES;</b></p> <p><b>CITE 3C Programmes de formation professionnelle du secondaire menant à l'obtention des diplômes suivants :</b></p> <p><b>AFP : Attestation de formation professionnelle (900 heures après le premier cycle du secondaire);</b></p> <p><b>DEP : Diplôme d'études professionnelles (1 à 2 ans après la 4<sup>e</sup> secondaire ou après l'obtention du DES);</b></p> <p><b>ASP : Attestation de spécialisation professionnelle (1 an ou plus après l'obtention du DES ou du DEP).</b></p>

**CITE 4 Enseignement post-secondaire hors tertiaire**

Le niveau 4 a été créé dans la CITE-97 pour couvrir dans une optique internationale les programmes qui se trouvent à la limite entre le deuxième cycle du secondaire et le post-secondaire, même si d'un point de vue national ces programmes peuvent être clairement rattachés soit au deuxième cycle du secondaire, soit au post-secondaire. Selon la CITE-97 (paragraphe 72), les programmes de niveau 4 ne peuvent, en raison leur contenu, être assimilés à des formations tertiaires. Souvent, ils ne sont pas d'un niveau beaucoup plus avancé que les programmes classés au niveau 3 de la CITE-97, mais servent à élargir les connaissances des participants qui ont achevé une formation à ce niveau.

Durée habituelle : De 6 mois à 2 ans en équivalent plein temps.

Conditions d'admission :

En règle générale, l'accès à un programme de niveau 4 de la CITE-97 est subordonné à l'achèvement avec succès d'un programme du niveau 3. (Si l'achèvement d'un programme de niveau 3A ou 3B est nécessaire pour avoir accès à un programme donné, alors, ce dernier programme répond aux conditions minimales pour être classé au niveau 4 de la CITE-97).

Sous-catégories :

4A : Programmes conçus pour donner accès directement au niveau 5A;

4B : Programmes conçus pour donner accès au niveau 5B;

4C : Programmes conçus pour permettre d'accéder directement au marché du travail ou à d'autres programmes de niveau 4.

Orientation des programmes :

Similaires aux types d'orientation des programmes du niveau 2.

**Programmes québécois :**

**CITE 4A Programmes de formation générale du collégial d'une durée de deux ans faisant suite à l'obtention du DES ou du DEP et menant à l'obtention d'un des diplômes d'études collégiales suivants:**

- DEC préuniversitaire;
- DEC en sciences, en lettres et en arts;
- Double DEC;
- Baccalauréat international.

**CITE 4C Programmes d'études collégiales d'une durée de un à trois ans faisant suite à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires DES ou DEP et conduisant à l'obtention d'une Attestation d'études collégiales pour les adultes (AEC).**

**CITE 5 Premier niveau de l'enseignement tertiaire**

Les programmes classés au niveau 5 de la CITE ont un contenu éducatif plus approfondi que ceux rattachés aux niveaux 3 et 4. Pour y accéder, il faut normalement avoir achevé avec succès un programme de niveau 3A ou 3B ou acquis une qualification comparable à celle obtenue au niveau 4A ou 4B. Les programmes de niveau 5 doivent avoir une durée théorique cumulée de deux ans au moins à partir du début du niveau 5 et ne conduisent pas directement à l'obtention d'un titre de chercheur de haut niveau (niveau 6). Au niveau 5, on distingue les programmes de niveau 5A, qui sont fondés sur un enseignement largement théorique et doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche approfondie et à des professions exigeant un haut niveau de qualification, et les programmes de niveau 5B, qui ont en général des contenus plus pratiques et techniques ou une finalité professionnelle plus précise que les programmes de niveau 5A.

Les cursus à ce niveau ont des contenus très largement théoriques, qui concernent surtout les disciplines littéraires et scientifiques (histoire, mathématiques, etc.) ou préparent à l'exercice de professions exigeant un haut niveau de compétence (médecine, dentisterie, architecture, etc.).

Sous-catégories :

**Les programmes de niveau 5A :**

- Ont une durée théorique cumulée minimum dans l'enseignement tertiaire de trois ans en équivalent plein temps, bien qu'ils durent en général quatre ans ou plus. Cette formation est d'ordinaire précédée de treize années d'études au moins dans le primaire et le secondaire;
- Assurent le niveau de formation requis pour accéder à une profession exigeant de grandes compétences ou à un programme de recherche approfondie;
- Exigent en règle générale que les enseignants soient titulaires d'un diplôme de recherche de haut niveau;
- Peuvent exiger la réalisation d'un projet de recherche ou la soutenance d'une thèse.

**Catégories de durée :**

Durée courte : De deux à moins de trois ans.

Dans la mesure où un programme de durée courte ne répond pas au critère de durée minimum pour être classé au niveau 5A de la CITE-97, seuls peuvent être rattachés à cette catégorie les programmes dits « intermédiaires » dans la structure nationale de délivrance des diplômes. Autrement dit, pour être classés au niveau 5A, les programmes d'une durée inférieure à trois ans constitueront nécessairement une composante ou une étape d'un programme plus long. *Cependant, les étudiants qui achèvent ces programmes intermédiaires ne seront pas comptés au nombre des diplômés de niveau 5A.*

**CITE 5A**  
durée courte

**Programmes québécois :**

**Cours de mise à niveau;**

**Certificats de premier cycle (programmes universitaires de premier cycle d'une durée de un ou deux ans faisant suite à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales).**

*Note : À des fins de comparaison avec les pays de l'OCDE, les effectifs inscrits à ces programmes courts seront comptés au niveau 5A, mais les diplômés de ces programmes ne seront pas comptés parmi les diplômés de niveau 5A.*

Durée moyenne : De trois à moins de cinq ans.

**CITE 5A**  
durée moyenne

**Programmes québécois :**

**Programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat (programmes du premier cycle universitaire d'une durée de trois à cinq ans faisant suite à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales).**

**CITE 5A**  
durée longue

Durée longue : De cinq à six ans.

Programmes québécois :

Programmes menant à l'obtention d'une maîtrise (programmes du deuxième cycle universitaire d'une durée de un à deux ans faisant suite à l'obtention d'un baccalauréat);

Programmes menant à l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle (programmes du deuxième cycle universitaire autres que ceux menant à l'obtention d'une maîtrise).

**CITE 5A**  
durée très longue

Durée très longue : Six ans et plus.

Programmes québécois :

**Premiers grades professionnels :**

Baccalauréat en droit, doctorat en médecine, doctorat en médecine dentaire, doctorat en optométrie, doctorat en médecine vétérinaire, baccalauréat en sciences juridiques, Bachelor of Civil Law, Bachelor of Common Law (LLB Law), Bachelor of National Civil Law (BCL Nat. Pgm), Bachelor of National Common Law (LLB Nat. Pgm), Doctor of Medicine (MDCM), Doctor of Dentistry Science (DDS).

**Les programmes de niveau 5B :**

- Sont en général de nature *plus pratique et technique et ont une finalité professionnelle plus précise* que les programmes de niveau 5A;
- Requièrent normalement des études moins longues que les programmes de niveau 5A et sont axés sur l'acquisition des compétences propres à un métier donné en vue d'une insertion professionnelle directe;
- Sont d'une durée de deux ans minimum en équivalent plein temps.

**Catégories de durée :**

Durée très courte : Moins de deux ans.

Durée courte : De deux à moins de trois ans.

Durée moyenne : De trois à moins de cinq ans.

**CITE 5B**  
durée moyenne

Programmes québécois :

Programmes de formation professionnelle ou technique d'une durée de trois ans menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, soit le DEC technique.

Durée longue : De cinq à six ans.

Durée très longue : Plus de six ans.

**CITE 6**  
**Deuxième**  
**niveau de**  
**l'enseignement**  
**tertiaire**

Le niveau 6 de la CITE-97 est réservé aux programmes d'enseignement tertiaire qui conduisent directement à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau. La durée théorique de ces formations est de trois ans en équivalent plein temps dans la plupart des pays (soit une durée cumulée totale de sept ans au moins en équivalent plein temps dans l'enseignement tertiaire), bien que la durée effective de fréquentation soit en général plus longue. Les programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux.

Pour être classé au niveau 6 de la CITE-97, un programme :

- Doit être achevé avec succès, ce qui exige de présenter une thèse ou un exposé publiable qui soit le produit de travaux de recherche originaux et représente une contribution appréciable à la connaissance;
- Ne doit pas reposer uniquement sur le travail effectué en cours;
- Doit préparer les étudiants à enseigner dans des établissements proposant des formations de niveau 5A et à faire de la recherche dans le secteur public et l'industrie.

**Programmes québécois :**

**CITE 6 Programmes menant à l'obtention d'un doctorat (programmes du troisième cycle universitaire d'une durée de trois ans ou plus et faisant suite à la Maîtrise).**

**Pour information :** Diane Foucault  
 Direction des statistiques et des études quantitatives  
 Tél. : (418) 644-5712

**Bulletins statistiques**  
**déjà parus :**

- LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, n° 1, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement des enseignants dans l'enseignement public primaire et secondaire (1<sup>er</sup> cycle) : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 2, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 3, juin 1998.
- MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 4, juin 1998.
- BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, n° 5, juin 1998.
- ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, n° 6, août 1998.
- FOUCAULT, Diane. *L'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° 7, septembre 1998.
- DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, novembre 1998.
- OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, n° 9, février 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998*, n° 10, mars 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996*, n° 11, mai 1999.
- DUFORT, Jean-Pierre. *La formation professionnelle au secondaire*, n° 12, septembre 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996*, n° 13, novembre 1999.

- LESPÉRANCE, André, DUCHARME, Pierre et FOUCAULT, Diane. *Le décrochage scolaire*, n° 14, mars 2000.
- OUELLETTE, Raymond. *Le personnel de direction des écoles des commissions scolaires*, n° 15, mai 2000.
- DEMERS, Marius. *L'éducation... Oui, c'est payant!*, n° 16, juin 2000.
- AUDET, Marc. *L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies*, n° 17, août 2000.